

[Actes d'Etat-Civil](#)



Le service de l'Etat-Civil assure le dressé des actes de naissance, de mariage et de décès lorsque ces évènements ont lieu sur la commune de La Rochelle.

Sa mission consiste également en la conservation pendant 100 ans des registres réunissant tous ces actes pour en assurer la délivrance et la mise à jour par l'apposition des mentions marginales. Il délivre également ou complète les livrets de famille.

Vous recherchez :

[Certificat d'hérédité](#)

[Déclaration de naissance](#)

[Déclaration de reconnaissance](#)

[Dossier de mariage](#)

[Déclaration de décès](#)

[Livret de famille](#)

[Obtenir un acte](#)

[Suppression d'une fiche d'état civil](#)